

Article 21 du Règlement

Il convient également de signaler que la nouvelle agence de diversification de l'Ouest veillera à favoriser les intérêts de l'ouest du Canada lors de l'élaboration des politiques et programmes économiques nationaux.

A titre de députée de la Colombie-Britannique, je compte collaborer avec le nouveau ministre chargé de la diversification de l'Ouest en vue de favoriser la prospérité économique en Colombie-Britannique et dans tout l'ouest du Canada.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LES CONDITIONS AU PÉNITENCIER DE STONY MOUNTAIN

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je correspond depuis mars avec le solliciteur général (M. Kelleher) au sujet des conditions au pénitencier de Stony Mountain et, jusqu'à maintenant, le ministre ne s'est pas montré disposé à modifier des lignes de conduite qui mettent en danger la vie des gardes et des détenus. Dernièrement, j'ai rencontré de mes électeurs qui travaillent dans cet établissement et je suis convaincu que, si aucune mesure n'est prise, il pourrait fort bien se produire à nouveau un drame du genre de celui qui a coûté la vie à deux gardes en juillet 1984.

Les lignes de conduite dont le réexamen presse le plus sont les suivantes: premièrement, la sous-traitance des services de santé et de formation et des travaux de construction ou de réparation; deuxièmement, la réduction des normes et des effectifs de surveillance; et, troisièmement, la fermeture de l'unité de ségrégation, qui aboutit à la cohabitation de détenus qui devraient être séparés. Cette dernière mesure s'inscrit dans le cadre de ce qu'on appelle la gestion à risque. Cependant, ceux qui assument tous les risques, ce sont les exécutants et non pas les gestionnaires.

Au niveau de la gestion, on ne fait que réorganiser et créer de nouveaux postes, tandis que ceux qui travaillent directement avec les détenus voient augmenter leur charge de travail et le stress qui en découle.

Ce qui se produit à Stony Mountain se produit ailleurs au Canada, à Prince Albert par exemple, et le ministre aurait intérêt à se réveiller avant qu'il ne soit trop tard. Il se peut qu'il n'assume pas le risque, mais il aura certainement à assumer la responsabilité. Lui et ses fonctionnaires ont été avertis par les employés des services correctionnels. L'avertissement lui est maintenant servi à la Chambre des communes. Nous espérons qu'il en prendra bonne note, et ce, sans tarder, avant qu'une situation explosive ne dégénère en conflagration.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPORTANCE DES EXPORTATIONS DU MANITOBA À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

M. George Minaker (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, en 1986, le Manitoba a exporté pour 1,7 milliards de dollars de marchandises, dont 82 p. 100 ou 1,4 milliards aux États-Unis. Compte tenu du protectionnisme croissant des

Américains, le Manitoba doit conserver et améliorer son accessibilité au marché américain.

Le Manitoba exporte cinq fois plus de produits manufacturés que toute autre province des Prairies. C'est de là que partent la moitié des exportations de machines aratoires du Canada, dont 90 p. 100 à destination des États-Unis, le tiers des autobus et châssis d'autobus, le quart des vêtements de dessus et quelque 10 p. 100 du matériel aérospatial.

Les discussions bilatérales avec les États-Unis sur un accord de libre-échange sont vitales pour l'avenir économique de notre province. Les événements ont prouvé que le *status quo* n'est acceptable ni pour le Canada ni pour le Manitoba.

De nouvelles règles régissant les pratiques commerciales entre le Canada et les États-Unis vont assurer l'accès au marché américain et favoriser une expansion du commerce qui permettra au Manitoba de développer son assise manufacturière et d'investir davantage dans ses ressources naturelles.

* * *

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

ON S'OPPOSE À LA CONSTRUCTION D'UN INCINÉRATEUR D'ORDURES DANS DES ESPACES DE VERDURE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, hier soir, quelque 500 personnes ont manifesté leur opposition à la construction d'un incinérateur d'ordures au coin des chemins Walkley et Russell, à Ottawa.

Je profite de l'occasion pour exprimer ma désapprobation de tout projet qui convertirait une partie des espaces verts de la Commission de la capitale nationale en dépotoir. La Commission a le devoir de protéger et de conserver la ceinture de verdure qui entoure la capitale nationale.

Nous sommes fiers de la ceinture de verdure, de notre ville. Je prie donc le ministre des Travaux publics (M. McInnes) d'affirmer clairement que jamais il ne tolérera ou permettra que les espaces de verdure de la Commission de la capitale nationale servent pour y construire un incinérateur d'ordures ou à d'autres fins comme l'établissement de l'ambassade des États-Unis.

* * *

LES CATASTROPHES

EDMONTON—LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LA TORNADO

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, en quelques brefs instants, la nature a réduit un large secteur d'Edmonton, la capitale de l'Alberta à l'état de ruines. Elle a balayé gens et maisons, semant la désolation dans cette ville et l'incrédulité dans la province et le pays qui n'avaient jamais rien vu de pareil. Une tornade avait fait table rase dans une grande métropole canadienne, ne laissant que destruction et ruines. Son passage a eu des conséquences tragiques. Cette tornade a coûté des vies dans certains endroits. Ailleurs, elle a tout pris sauf la vie des gens qui se trouvaient sur son chemin.